

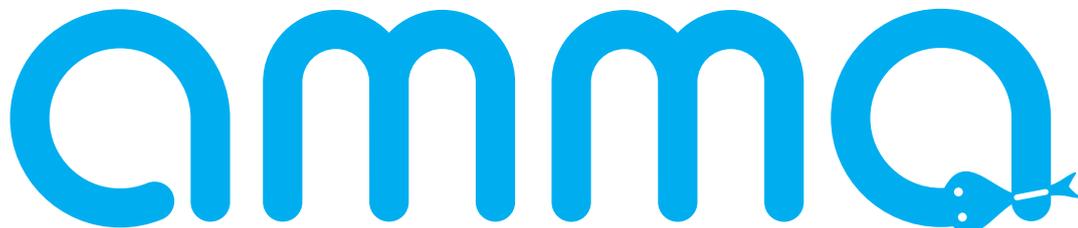
Plus d'info: Danielle Van Leirsberghe

Tel. 02 209 02 21 • Fax 02 737 53 29

consult@amma.be
www.amma.be

Avenue des Arts 39/1
1040 Bruxelles

AMMA ASSURANCES
entreprise d'assurance mutuelle
créée en 1944 et agréée par la Commission
Bancaire, Financière et des Assurances
sous le code 0126
N.N. 0409.003.207



a s s u r a n c e s

pour et par le secteur des soins de santé

Votre profession, en tant qu'infirmier(ère), est à la fois une belle profession et un défi. C'est aussi une profession exigeante. Parce qu'il s'agit de personnes, vous ne pouvez pas commettre d'erreurs. Malheureusement, une erreur est vite faite...

Que faire en cas de faute professionnelle ou lors d'une plainte d'un patient ?

Qui paiera les coûts de votre avocat et l'indemnisation pour le patient ?

En tant qu'infirmier(ère) salarié(e), ce n'est pas toujours votre employeur qui intervient...

Heureusement, vous êtes valablement protégé(e) à titre individuel via l'assurance Responsabilité Professionnelle d'AMMA !

Le contrat AMMA est le plus complet sur le marché belge. Infirmier(ère) indépendant(e) ou infirmier(ère) salarié(e) : assurez-vous personnellement contre d'éventuelles fautes professionnelles et plaintes des patients !



Je soigne.
L'esprit tranquille !

Votre avantage en tant que membre A.F.I.S.O. :
défense en justice gratuite et une cotisation
annuelle préférentielle de € 74,69.

✂ A renvoyer à AMMA

Je souhaite plus d'informations concernant l'assurance responsabilité professionnelle auprès d'AMMA et les avantages en tant que membre A.F.I.S.O..

Nom: Prénom:

Adresse: Code Postal: Localité:

Téléphone: GSM: Date de Naissance:

E-mail: Profession:

Statut: Indépendant(e) Salarié(e) Numéro d'affiliation A.F.I.S.O.: